



**Montataire**  
FIERE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE  
DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DU SPORT ET DE L'EDUCATION / service retraité  
KEL/MB - décision n° 2022-045  
Ateliers de sophrologie pour les retraités de la commune - Mme GREGOIRE Pascale

Fait à Montataire, le 24 août 2022

## DÉCISION DU MAIRE

### Ateliers de sophrologie pour les retraités de la commune animés par Mme Pascale GREGOIRE

#### Le Maire de Montataire,

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 Code Général des Collectivités Territoriales concernant les attributions du Maire exercées par délégation du conseil municipal et le régime juridique de ces décisions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire,

Considérant que la ville de Montataire organise un panel d'activités pour les retraités habitants de la ville,

Considérant qu'il est proposé un atelier de sophrologie, mis en place depuis 2016 par le service retraité de la ville de Montataire et financé dans le cadre du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens avec le Département de l'Oise,

#### DÉCIDE

**Article 1 :** De passer un contrat avec Mme GREGOIRE Pascale, sophrologue, pour l'organisation d'ateliers destinés à un groupe de retraités (15 personnes) de la commune du 7 septembre au 28 décembre 2022.

La prestation est de 90.00 € TTC par séance de 1 heure par semaine soit 1440 € TTC pour 16 séances. Le paiement s'effectuera par mandat administratif sur facture en décembre.

Compte tenu de l'évolution sanitaire, les séances pourront être effectuées en présentiel ou en distanciel via une application.

**Article 2 :** l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Creil

**Article 3 :** sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la directrice générale des services,
- Monsieur le directeur général adjoint en charge du lien social,



Le Maire,  
Conseiller départemental,

Jean-Pierre Bojino